

Mairie de PASSENAS	Compte rendu du conseil municipal	Mardi 10 novembre 2020
Présents : Mme Maryline BERGER, Mme Isabelle CUVILLIER, Mme Bénédicte MAURISSE, M. Daniel CHEBANCE, M. Pierre-Henry COULON, M. Pascal DECURNINGE, M. Yves FAIVRE, M. Michel TROSSAT, M. François-Xavier VIARD, M. Jean Baptiste WARGNIER. Absent excusé : M. Xavier MAROTTE ayant donné pouvoir à Michel TROSSAT		
Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE.		

Le conseil municipal, légalement convoqué le 31 octobre deux mille vingt, s'est réuni le mardi dix novembre deux mille vingt.

Le quorum étant atteint, le maire, M. Michel TROSSAT, ouvre la séance à 19h30.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY.

Le maire propose une modification de l'ordre du jour afin d'intégrer plusieurs délibérations pour pouvoir valider le choix de l'entreprise et le géomètre retenus pour le Parking, le fournisseur pour le City-Park ; délibération également pour acter une modification des cautions pour l'utilisation de la salle des fêtes et délibération pour Décision Modificative Budgétaire.

Le Conseil à l'unanimité valide cette modification

L'Ordre du jour est donc le suivant :

- **Approbation du précédent compte – rendu,**
- **PLU : modification du règlement**
- **Devis City Stade : choix fournisseur matériel**
- **Choix entreprise : parking rue de la Fontaine**
- **Choix Géomètre pour parking rue de la Fontaine**
- **Affouage 2020-2021**
- **Poste agent technique à temps partiel**
- **Salle des fêtes : modification des contrats de location**
- **Contrat Déneigement**
- **Décision Modificative Budgétaire**
- **Questions diverses**

1. Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 14 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. PLU : modification du règlement

Aucune remarque n'a été apportée sur le cahier de doléances concernant la modification du règlement du PLU par rapport au droit de préemption.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification du règlement.

Adopté à l'unanimité

3. Devis city-park

Le Conseil Municipal étudie deux devis (CASAL Sports et AMC Diffusion)

Proposition de retenir le devis CASAL Sports pour un montant avant négociation de 32 450 € HT .

Adopté à l'unanimité

Demande d'un autre devis à la société Eiffage pour la réalisation de l'enrobé de la plateforme du City-Park.

4. Choix d'entreprises – Parking rue de la Fontaine

Pavés sur lit de béton

Nous avons reçu 3 Devis des entreprises ETCTP, TLM et STRADA

C'est l'entreprise ETCTP qui a l'offre la mieux-disante ; le conseil choisit donc cette entreprise à l'unanimité pour la somme de 27 014.50 € HT.

Validation du dossier Géomètre 1991,81 € TTC ; société ABCD.

Adopté à l'unanimité

5. Affouage 2020/2021

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Les arbres à abattre sur le sentier des Sauges, seront proposés à l'affouage 2020/2021 pour un montant de 50 € pour chaque affouagiste.

Le garde de l'ONF est chargé du cubage : si le cubage est faible il sera complété par des arbres en forêt.

Adopté à l'unanimité

Suite à la réunion de la commission Bois du 6 novembre 2020, le garde a proposé une éclaircie de feuillus sur la parcelle 15 et une vente du reliquat de la parcelle 24.

Le conseil décide à l'unanimité la mise en vente et confie cette opération à l'ONF

Règlement d'affouage : il est à noter que le délai d'enlèvement est fixé au 15 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

6. Poste agent technique à temps partiel

Création d'un poste d'agent technique à temps partiel (14 heures par semaine) à compter du 4 janvier 2021 avec possibilité d'heures complémentaires. Ce contrat sera un contrat à durée déterminée avec une période d'essai de 2 mois et il sera tenu compte de la carrière de l'agent pour déterminer le niveau salarial d'embauche.

Adopté à l'unanimité

Proposition de recrutement de M. Patrick PETITJEAN résidant à St Lothain qui a été rencontré par le maire et les adjoints.

Adopté à l'unanimité

7. Location salle des fêtes : Règlement

Modification des montants des cautions pour le contrat « particuliers et associations extérieures » :

Entretien et ménage 200 €

Matériels et équipements : 500 €

Modification pour le contrat « associations de Passenans » : ajout de la mention suivante « Si la propreté des locaux n'est pas conforme aux attentes de la mairie, une société de nettoyage sera mandatée pour faire le ménage et la facture sera réglée directement par l'association concernée »

Adopté à l'unanimité

8. Déneigement

Le maire explique que le contrat était proposé pour un an et qu'il a été proposé à M Saussard de faire le contrat sur la durée du mandat jusqu'en 2026. En contrepartie M Saussard fait une proposition de 70 € au lieu de 75€.

Devis de Nicolas Saussard :

* 1 Heure de déneigement 70€ HT

* 1 sac de sel de 25 Kgs : 8.56€ HT

Total prestation par heure de déneigement et par sac de sel utilisé 94,27 € TTC

Adopté à l'unanimité

9. DM Budgétaire

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60621 : Combustibles	1 000.00€			
D 60622 : Carburants	500.00€			
D 60632 : F. de petit équipement	1 000.00€			
D 615231 : Voirie	500.00€			
D 61524 : Entretien de bois et forêts	2 000.00€			
D 61551 : Entretien matériel roulant	800.00€			
D 6226 : Honoraires	1 000.00€			
D 6232 : Fêtes et cérémonies	500.00€			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 300.00€			
D 6218 : Autre personnel extérieur	1 500.00€			
D 6413 : Personnel non titulaire		5 500.00€		
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		3 300.00€		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	1 500.00€	8 800.00€		
Total	8 800.00€	8 800.00€		
INVESTISSEMENT				
D 2111 : Terrains nus		10 000.00€		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		10 000.00€		
R 1341 : Dotat° équipt territoires ruraux				10 000.00€
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				10 000.00€
Total		10 000.00€		10 000.00€
Total Général		10 000.00€		10 000.00€

Décision Modificative adoptée à l'unanimité

10. Questions diverses

10.1 Remplacement du photocopieur de l'école pour un montant de 705,60 € par an (contrat de 3 ans ; tout inclus c'est-à-dire moteur d'impression + copies + maintenance + supervision). Les frais d'installation étant de 300 € TTC.

10.2 Travaux secrétariat et Agence Postale, subvention de 50 % (participation de la commission départementale de présence postale territoriale CDPPT) soit 6 453.56 €.

10.3 Amendes de polices : subvention possible d'un montant de 2 500 € pour le parking pour la partie « apport de sécurité ».

10.4 Réparation du foyer de l'Alambic 891 € TTC

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h.

Le prochain conseil municipal se déroulera à huis-clos le 2 décembre 2020 à 18h30.

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie :
<https://passenansmairie.jimdofree.com/>

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyez un courrier électronique à l'adresse : mairie.passenans@sfr.fr
